n°43 - juillet/août 2011

# référence

## protection des hommes

Syndicat national des acteurs du marché de la prévention et de la protection

FAIT MARQUANT

Rencontres SYNAMAP 2011 : "Le milieu agricole et les défis de la sécurité au travail"

P. 2

ZOOM SUR

MSA Gallet
SIOEN Industries

P. 4

INFOS SYNAMAP

Les dernières actus

P. 7

EN BREF

Les infos du marché de la prévention et de la protection

P. 12

## Edito

Crise financière, gouvernance européenne en berne, révision de la Directive EPI en cours, resserrement du crédit...
Les motifs d'incertitude ne manquent pas, et pourtant, dans ce contexte économique tendu, le SYNAMAP continue à rallier à ses thèses personnes morales emblématiques et syndicats professionnels d'envergure.
C'est ainsi que de grands noms du marché (MABEO Industries, COFAQ Master Pro, Dupont de Nemours, SOCODA) sont venus enrichir nos rangs avant l'été et que des projets d'actions communes se dessinent fortement avec des organisations ((UIT, UFIH, FNSEA, GEIST) sensibles aux travaux accomplis par le SYNAMAP dans des domaines aussi fondamentaux pour nos industriels que le respect du droit communautaire ou la rationalisation du processus normatif.

L'arrivée de ces nouveaux adhérents muscle naturellement notre organisation et la renforce dans ses convictions.

C'est donc avec beaucoup d'ambitions que le SYNAMAP se prépare pour une rentrée où, plus que jamais, les acteurs du marché de la prévention et de la protection de l'homme au travail devront unir leurs efforts pour pouvoir continuer à commercialiser, dans des conditions économiquement viables, des produits sûrs et adaptés aux légitimes exigences de l'utilisateur final.

Très bon été à tous !

Bernard Cuny
Président du SYNAMAP

## Sommaire


Fait marquant ..... 2
Zoom sur ..... 4
Affaires publiques ..... 6
Infos Synamap ..... 7
Nouveaux produits et services ..... 8
En bref ..... 12


## Fait marquant

# Rencontres SYNAMAP 2011 : "Le milieu agricole et les défis de la sécurité au travail"

Le 8 juillet dernier, le SYNAMAP a organisé la 4ème édition de ses Rencontres au Palais du Luxembourg, évènement incontournable au cours duquel ont été abordés des sujets liés à la prévention et à la protection de l'exploitant agricole.

Fidèle à son ambition qui est de faire reculer le nombre d'accidents du travail, sources de drames humains et économiques, le SYNAMAP a choisi de consacrer cet évènement annuel aux défis de la santé et de la sécurité au travail dans le milieu agricole.
Comme l'ensemble des secteurs d'activités, le milieu agricole est touché par de nombreux accidents du travail et de maladies professionnelles, en dépit de l'implication réelle des acteurs concernés dans la mise en place d'actions de communication actives et dans le rappel permanent des principes généraux de prévention.

### Protection du travailleur agricole, entre réalité et objectifs

Les problématiques liées à la protection des travailleurs agricoles sont complexes du fait des évolutions importantes que le monde agricole a connu ces 25 dernières années (mécanisation), de la diversité des tâches à accomplir (manutention, travail en hauteur, manipulation de mélanges de produits chimiques, entretien des machines et des bâtiments) et de l'isolement dans lequel l'agriculteur est souvent placé pour les mener à bien. Dans ce contexte, il est donc impératif que les agriculteurs s'équipent avec des matériels de protection individuelle adaptés et efficaces, lorsque la protection collective ne suffit pas. Cependant, "*les équipements de protection individuelle ne sont pas des produits naturels. Le rôle des fabricants est donc de limiter la gêne au maximum*" explique Wahib Ouazzani, Ingénieur Spécialiste des ventes chez 3M. C'est pourquoi les industriels ne cessent d'innover pour que les produits proposés soient à la fois efficaces et confortables.
Cependant, les EPI n'ont pas été conçus pour le milieu agricole mais pour l'industrie.
En effet, la complexité, le nombre et la diversité des tâches de l'exploitant agricole génèrent une réelle difficulté pour trouver un EPI adapté. Car dans le milieu agricole, la protection doit être adaptée à une situation et non à un métier en général.
"*L'agriculteur a besoin d'aide dans l'analyse des risques pour choisir la meilleur façon de se protéger*" explique Wahib Ouazzani et "*le coût des EPI est un facteur important dans la décision d'achat*" nous confie Sybille Czerniakowski, CAP SEINE.
Il faut donc rendre la protection individuelle plus simple et accessible pour le milieu agricole. Il faut également concevoir un produit en fonction de l'activité, comme le tablier de protection élaboré, en collaboration, par les sociétés Manulatex et Syngenta. "*Ce tablier est le seul produit qui a été conçu en fonction d'une situation réelle*" explique Isabelle Delpuech, Responsable de la sécurité pour les utilisateurs chez Syngenta. "*Il est indispensable d'associer les méthodes d'essai aux types d'utilisations et aux activités*" ajoute Lionel Gaudillère, Responsable Marquage CE au CTC GROUPE. Et enfin, il faut impliquer l'agriculteur dans la conception de l'EPI car "*le produit doit être testé par l'agriculteur pour être efficace*" indique Wahib Ouazzani.

"La complexité des métiers agricoles rend la protection difficile"

Et qui mieux que l'utilisateur connaît ses besoins ?
Mais selon Ronan Vigouroux, UIPP, "*l'EPI idéal n'existera jamais dans l'agriculture car il y a des diversités extrêmes de situations de travail*".

## Mobilisation générale au service de la prévention et de la protection

Du document unique à l'EPI, la prévention reste la meilleure alliée du risque minimum en matière de sécurité.
Fédérer tous les acteurs concernés, des différents secteurs d'activité, autour d'un objectif commun, faire de la santé et de la sécurité au travail une priorité politique et industrielle, est donc plus qu'une nécessité, c'est une obligation... Car pour promouvoir le réflexe EPI chez les agriculteurs, comme chez tous les travailleurs, dans le cadre des principes généraux de prévention, la mobilisation générale est indispensable.
Les initiatives et le travail de prévention des organisations phares du milieu agricole constituent un exemple à suivre pour beaucoup de milieux professionnels.
La 1ère action de prévention à mettre en place est le document unique, devenu une obligation légale. "*Aujourd'hui, le travail effectué par la FNSEA, la MSA et l'inspection du travail a permis de faire du document unique un outil adapté au milieu agricole. 0r le document unique d'évaluation des risques permet d'avoir une analyse des risques permanents et d'adapter la gestion des risques à sa situation professionnelle*" explique Gilles Debaire, exploitant agricole mandaté par la Commission Emploi de la FNSEA.
Mais dans le milieu de l'agriculture, beaucoup d'exploitants agricoles travaillent seuls, sans salarié. Ils n'ont donc pas recours au document unique et doivent être sensibilisés différemment. En effet, "il faut créer les bons réflexes pour éviter les accidents" indique Vincent Magdelaine, Directeur Général de COOP de FRANCE. Une évidence qui est pourtant difficile à mettre en œuvre, car il faut trouver les messages et les arguments qui capteront l'attention des agriculteurs et leur feront prendre conscience de l'enjeu que représentent la prévention des risques et la protection.
La FNSEA a donc mis en place une campagne de communication déclinée en affiches et vidéos, sur un ton humoristique, visant à sensibiliser les agriculteurs sur la nécessité de porter des EPI. Quant à l'UIPP, Union des Industries de la Protection des Plantes, elle met en place des projets sur l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail, en collaboration avec des organismes comme la MSA, la chambre d'agriculture et la DRAAF, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, mais aussi avec les utilisateurs eux-mêmes. "*L'objectif est de travailler sur toutes les composantes de l'analyse des risques : sensibilisation, information, formation*" nous explique Ronan Vigouroux, UIPP, qui ajoute "*qu'il faut donner à l'agriculture le moyen de réfléchir aux risques encourus*".
Cependant, les ingénieurs de sécurité et médecins du travail ne sont pas formés sur les EPI, un problème qui a été soulevé lors de cette 2ème table ronde et qui mérite d'être rapidement résolu. Car rappelons-le, l'EPI est un moyen efficace d'éviter tous types d'accidents et de protéger votre vie !

> "Il faut créer les bons réflexes pour éviter les accidents du travail"
>
> *Vincent MAGDELAINE*
> *COOP DE FRANCE*

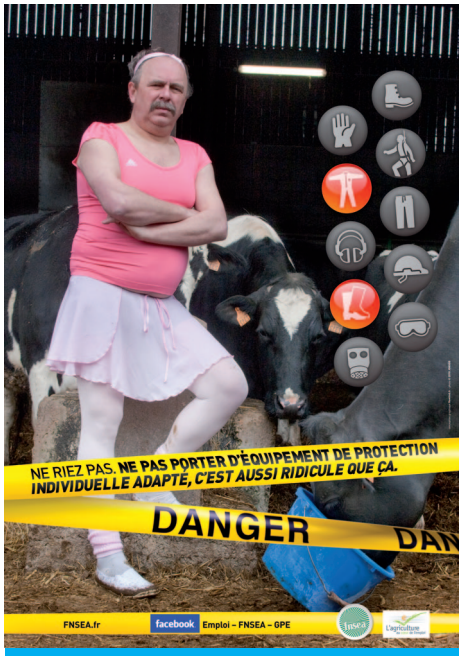


## Témoignages

### Wahib OUAZZANI, Spécialiste des ventes, 3M

"*Les équipements de protection individuelle ne sont pas des produits naturels. Le rôle des fabricants est donc de limiter la gêne au maximum, avec comme première source d'innovation, le confort.*"

### Vincent MAGDELAINE, Directeur Général COOP DE FRANCE

"*L'agriculteur est un homme orchestre sur son exploitation. Il gère lui-même l'analyse des risques. Créer des réflexes de protection est fondamental pour garantir santé et sécurité dans le milieu agricole.*"

### Ronan VIGOUROUX, UIPP

"*L'EPI idéal n'existera jamais dans l'agriculture car il y a des diversités extrêmes de situations de travail.*"

### Gilles DEBAIRE, Exploitant agricole mandaté par la Commission Emploi de la FNSEA

"*Aujourd'hui, le travail effectué par la FNSEA, la MSA et l'inspection du travail a permis de faire du document unique un outil adapté au milieu agricole.*
*Or le document unique permet d'avoir une analyse des risques permanents et d'adapter la gestion des risques à sa situation professionnelle.*"

# MSA, fabricant français de casques haute technicité

Le groupe américain MSA conçoit et fabrique sur son site français, à Châtillon-sur-Chalaronne (Ain), des casques pompiers, police-militaire, aéronautiques et industriels.

Fondée en 1914, la société MSA est un leader mondial du développement, de la fabrication et de la fourniture de produits de sécurité et de protection des hommes, composée aujourd'hui de 40 filiales MSA, implantées sur les 5 continents. MSA France, qui a repris CGF Gallet en 2002, fabrique une gamme de casques industriels, des casques pompiers, police-militaire et aéronautiques et distribue également l'ensemble des EPI fabriqués dans les autres filiales européennes du groupe sur 4 segments de clients : Sécurité Civile, Industrie et BTP, Police/Militaire et Aéronautique.
Un savoir-faire et une expertise acquis grâce à son ouverture mondiale et à sa politique de développement.

## Une expertise "mondiale"

La société MSA est composée aujourd'hui de 40 filiales implantées sur les 5 continents. 18 de ces filiales disposent de sites de production. Les principaux Centres d'Expertise européens sont : la France pour la Protection de la Tête, l'Allemagne pour la protection respiratoire et la détection Gaz, la Suède pour la Protection Auditive.
MSA France bénéficie donc d'un double savoir-faire : celui de l'ensemble des sites mondiaux et celui de la France. Le rachat en 2002 de la société CGF GALLET a permis à MSA France d'optimiser son expertise et de se développer sur le marché européen. "*L'expérience de MSA France sur les équipements de protection individuelle et la détection des gaz s'allie parfaitement au leadership mondial de GALLET, en ce qui concerne le développement et la fabrication d'équipements de protection de la tête*" précise Olivier Vergès, Directeur Commercial MSA France.
L'implantation mondiale du Groupe MSA et sa stratégie de développement ont permis à MSA France de devenir un acteur reconnu en matière d'équipements de protection et un leader européen dans la fabrication de casques. De plus, même si la majeure partie de ses produits provient du Groupe MSA, la filiale France possède son usine de fabrication, permettant ainsi de mieux répondre aux besoins spécifiques des utilisateurs. Tous les casques y sont conçus, fabriqués et testés.

## Un leader responsable

MSA, c'est une entreprise responsable vis-à-vis de des clients. C'est pourquoi son engagement quotidien vise à satisfaire leurs besoins en améliorant sans cesse la qualité, les coûts, la technologie, les livraisons.
L'engagement de MSA dans la qualité de ses produits et la recherche constante d'améliorations et de nouvelles technologies l'amènent à se placer comme un responsable de la sécurité des travailleurs. La société applique donc les meilleurs processus existants afin de développer ses compétences, permettre une amélioration continue et réduire les coûts au niveau mondial. Ceci dans un objectif précis : offrir le meilleur rapport qualité/prix à ses clients.

"L'engagement n°1 de MSA ? La satisfaction de nos clients"

*Olivier VERGES*
*MSA France*

La satisfaction client et la qualité sont, sans aucun doute, les «moteurs» de cette société. MSA identifie les meilleurs choix de matières premières pour produire les produits les plus résistants, durables et économiques possibles. Les contrôles de fabrication y sont très exigeants pour obtenir une assurance qualité irréprochable.
Mais MSA ne serait pas tout à fait un modèle de responsabilité sans une politique environnementale solide et honnête. Le site de MSA France est donc une ICPE - Installation Classée pour la Protection de l'Environnement et a mis en place de nombreuses actions écologiques : l'investissement, en 2009, dans une chaîne peinture hydro, la maîtrise des énergies et de l'eau, la campagne annuelle de bruit pour l'environnement extérieur, la mise en place d'une procédure d'urgence en cas de pollution accidentelle, etc...

MSA
The Safety Company

### En chiffres

**Plus de 10** millions de casques industriels V-Gard fabriqués chaque année dans le monde.

**100 000** casques pompiers F1 produits en 2010

**1** milliard de $ de CA au niveau mondial **et 47** millions d'€ de CA en France.

**18** sites de fabrication dans le monde.

**Plus de 5 000** collaborateurs dans le monde.

### MSA

ZI Sud - BP 90
01400 CHATILLON S/CHALARONNE
Tel : 04 74 55 01 55
Fax : 04 74 55 47 99
Email : protection@msa-gallet.fr
Site Internet : www.msa-gallet.fr

# SIOEN Industries, spécialiste des vêtements de protection

Groupe historique créé en 1907, Sioen Industries est spécialisé dans le textile et reconnu comme un acteur incontournable de la fabrication des vêtements de protection.
Une position de leader acquise grâce à sa politique de diversification et son implication quotidienne dans l'innovation et le développement.

Sioen Industries est aujourd'hui un expert du textile, avec des activités diversifiées : enduction de textiles techniques, fabrication de vêtements de protection, fabrication de produits de chimie fine et traitement de textiles techniques.
Sioen est implanté à l'international, avec des sites de production sur plusieurs continents et 34 filiales dans 14 pays. Une couverture géographique qui a entraîné une certaine ouverture d'esprit, permettant à Sioen de devenir un acteur reconnu. Ce groupe place l'innovation au cœur de sa stratégie et recherche constamment la perfection pour ses produits. Ce qui explique le chiffre d'affaires réalisé en 2010, 292 millions d'euros, soit une progression de 15,9 % par rapport à 2009.
Une belle performance qui ne laisse pas de place au hasard, car Sioen est constamment tourné vers l'avenir, lui permettant de mettre au point de nouveaux procédés de fabrication et de concevoir des produits toujours plus efficaces. La crise n'aura pas essoufflé cette entreprise...

## "Innover pour protéger"

"Innover pour protéger" est bien plus qu'une devise, c'est un véritable mode de fonctionnement pour Sioen, la stratégie d'entreprise qui guide toutes ses décisions.
Sioen s'engage quotidiennement dans la protection des personnes en proposant des vêtements high-tech et des textiles techniques destinés à toutes les branches industrielles. Elle investit en permanence dans la recherche et le développement pour concevoir des produits de qualité, répondant aux exigences des consommateurs pour des utilisations dans des conditions extrêmes.
"*Nous sommes une entreprise innovante, tant sur le plan des techniques que sur celui des applications et des marchés*" nous confie Bart Vervaecke, Directeur Général de Sioen Apparel, qui ajoute que "*pour rester en avance sur son marché, il faut investir en permanence dans la recherche et le développement*". En effet, Sioen dispose d'un centre moderne de R&D à son siège social, Ardooie, où une équipe d'experts travaille sur la mise au point de nouveaux produits et le perfectionnement de leurs processus. Ce travail central de recherche et développement est renforcé par une dizaine d'équipes de recherche dans le monde.

> "Les produits Sioen l'emportent lorsque les spécifications techniques revêtent une importance décisive"
>
> *Bart VERVAECKE*
> *Sioen France*

Sioen s'engage également dans l'innovation pour protéger l'environnement, avec pour ambition de "*développer des technologies d'enduction et de transformation écologiques et d'imposer de la sorte des normes de création de produits de sécurité et de protection verts*" nous explique Bart Vervaecke. Une recherche constante de la perfection qui a amené Sioen à être reconnu comme un véritable expert dans son domaine.

## Une expertise technique avérée

Si l'on devait résumer Sioen, ce serait naturellement, "l'expertise technique au service d'un seul objectif : créer une valeur ajoutée". En effet, depuis presque 50 ans, Sioen fabrique des vêtements de protection pour des conditions extrêmes. La dangerosité des milieux dans lesquels travaillent les utilisateurs de ces produits a amené l'entreprise à acquérir un haut niveau d'expertise pour concevoir des produits de haute technicité. Les principaux sites de production de Sioen disposent donc de leurs propres équipes pour mener des études spécifiques et tester les produits. Un moyen de contrôle efficace, auquel viennent s'ajouter les tests imposés par les pouvoirs publics.
De plus, la satisfaction des clients est un objectif quotidien pour Sioen. C'est pourquoi son processus de fabrication intègre pleinement une politique de qualité efficace et pointue.

**SIOEN**

**Protection through Innovation**

### A retenir...

**Numéro 1** mondial sur le marché du textile technique enduit.

**Leader** du marché des vêtements de protection industriels.

**Spécialiste** des produits de chimie fine.

**100 ans** d'expérience dans le textile technique.

### SIOEN Industries

ZI de la Coupe
11100 NARBONNE
Tel : 04 68 42 35 15
Fax : 04 68 42 27 43
Email : bart.vervaecke@sioen.be
Site Internet : www.sioen.com

## Explication de la certification CE

Le marquage "CE" est un vrai passeport pour la circulation des produits sur l'ensemble du marché européen et garantit le respect de la législation européenne.
Pourtant, il est souvent mal interprété et aisément confondu et détourné.

Mal interprété car contrairement à une idée reçue, il n'indique pas que le produit a été fabriqué en Europe mais qu'il est conforme aux normes techniques de sécurité de la Communauté (le sigle signifie Conformité Européenne).
Confondu car circulent sur le marché de trop nombreux produits contrefaits comportant des logos tels que le drapeau de la Communauté Européenne ou le "CE" chinois pour China Export (dont les lettres sont un peu plus rapprochées) qui prêtent à confusion. Or celle-ci peut avoir de graves conséquences. Le "CE" est l'engagement visible du fabricant qui prouve que son produit respecte la législation européenne, soient les règles générales de sécurité et de santé. Un EPI ne peut donc être mis sur le marché que s'il est marqué "CE" à l'issue de contrôles et essais lui assurant la conformité aux exigences essentielles de la Directive EPI. De plus, si le produit est classé en catégorie 3, le numéro d'identification de l'organisme notifié qui en a fait le contrôle doit être ajouté.

La conformité d'un EPI se vérifie donc avec la notice d'information obligatoire, le certificat donné, mais aussi et surtout avec le marquage CE. Très réglementé, celui-ci doit être lisible, visible et indélébile avec des lettres n'ayant pas une taille inférieure à 5 mm, sauf dérogation.

## Portée des normes : la Commission européenne donne raison au SYNAMAP…

Il y a 3 ans, le SYNAMAP avait alerté publiquement, la Commission européenne et la Direction Générale du Travail sur la nécessité de clarifier le problème de la portée juridique des normes.
Il avait notamment insisté sur le fait que les normes étant d'application volontaire au stade de la conception des produits, cette règle valait, a fortiori, pour les produits déjà commercialisés. En clair, selon le SYNAMAP, un changement de référentiel technique ne pouvait avoir pour conséquence une mise en conformité forcée ou un retrait du marché fondé sur une telle motivation, sauf pour des raisons de sécurité (produit défectueux) ou de progrès décisifs dans l'état de la technique.

En dépit du fait que cette position ait été rendue publique, les pouvoirs publics français n'ont jamais répondu à la sollicitation du SYNAMAP. La Commission européenne, pour sa part, aura été moins timide puisque le 6 avril dernier, elle rendait public un document qui reprend, point par point, la position formalisée par le SYNAMAP (réf. ARES2011-384304).

Ce "commission paper" dispose en effet que "*the availability of a revised standard does not entail that a product designed to the previous version of the standard can no longer be considered to comply with the BHSR and can no longer be placed on the market*". L'apparition d'une nouvelle norme n'empêche pas qu'un produit conçu sur la base de la norme précédente puisse continuer à rester sur le marché, dans la mesure où celui-ci continue à répondre aux exigences essentielles de sécurité de la Directive et précise, par ailleurs, que cette règle ne vaut naturellement plus lorsque la nouvelle norme a été conçue pour des raisons objectives de sécurité et/ou pour répondre à des progrès significatifs dans l'état de la technique.
Un rappel du droit salutaire mais bien tardif… Qui justifie d'ailleurs la mise en place des règles de procédure que le SYNAMAP souhaite voir établies chaque fois que la révision d'une norme est décidée.

NB : les documents visés dans cet article sont accessibles sur le site du SYNAMAP (www.synamap.fr) dans la rubrique "Réglementation" : "SYNAMAP Market Disorders" et "Commission paper on lifejackets".

## A savoir

### Retraite anticipée pour pénibilité : les taux d'incapacité permanente

La réforme des retraites permet aux salariés qui justifient d'une incapacité permanente de bénéficier d'un départ anticipé au titre de la pénibilité, depuis le 1er juillet 2011.

La circulaire de la Cnav (n° 2011/49) explique que les assurés qui souhaitent bénéficier de la retraite pour pénibilité doivent justifier d'un taux d'incapacité permanente (IP) égal ou supérieur à 20%. Les droits sont également ouverts pour un taux d'IP au moins égal à 10% et inférieur à 20% si les assurés ont été exposés pendant 17 ans à des facteurs de risques professionnels et que leur incapacité est liée à cette exposition.

Source : www.toutsurlaretraite.com

### Risques électriques sur les lieux de travail

Le 1er juillet 2011, 3 décrets sur la prévention des risques électriques sur les lieux de travail sont entrés en application pour optimiser la protection des travailleurs :

- Le décret n° 2010-1016 du 30 août 2010 est relatif aux obligations de l'employeur pour l'utilisation des installations électriques temporaires ou permanentes des lieux de travail.
- Le décret n° 2010-1017 du 30 août 2010 fixe les obligations des maîtres d'ouvrage entreprenant la construction ou l'aménagement de bâtiments destinés à recevoir des travailleurs, en matière de conception et de réalisation des installations électriques.
- Le décret n° 2010-1018 du 30 août 2010 comporte un certain nombre de dispositions relatives à la prévention des risques électriques dans les lieux de travail.

Pour en savoir + :
www.travail-emploi-sante.gouv.fr

## La "Prévention des risques professionnels", un enjeu pour tous !

Aujourd'hui, la prévention des risques professionnels est indispensable pour améliorer les conditions de sécurité et de santé des hommes au travail. Mettre en place une politique de prévention efficace au sein de sa structure c'est préserver sa compétitivité, car la santé des travailleurs est un élément de performance qui concerne tous les secteurs d'activités.

Le SYNAMAP défend, plus que jamais, la notion d'objectif commun autour de la prévention. Il faut une implication de tous les acteurs pour que la sécurité soit garantie.
Le 20 juillet dernier, le SYNAMAP a donc mis en ligne sur son site Internet (*www.synamap.fr)*, la version courte de sa vidéo sur les enjeux de la prévention des risques professionnels. L'objectif est d'expliquer l'importance de la mise en place d'un plan de prévention et l'utilisation des protections collective et individuelle, pour éviter tous types de maladies et d'accidents professionnels.

Si vous souhaitez obtenir le DVD de la version longue de cette vidéo, pour sensibiliser vos équipes, vos élèves, etc., à la prévention des risques professionnels, contactez :
Laure Ferrus, chargée de communication du SYNAMAP - lferrus@synamap.fr.

## Nouveaux adhérents au SYNAMAP

Le SYNAMAP poursuit son développement avec l'adhésion de nouveaux adhérents, spécialistes dans la distribution d'équipements de protection individuelle.

**GROUPE COFAQ**
Acteur majeur du marché de la fourniture et de l'équipement pour l'industrie, le bâtiment, les collectivités locales et l'administration, le Groupe COFAQ compte 401 points de vente en France.
www.cofaq.fr

**MABEO INDUSTRIES**
MABÉO, le multispécialiste des marchés de l'industrie et des services, est un acteur incontournable de la Distribution Professionnelle.
www.mabeo-industries.com

**GROUPE SOCODA**
Le Groupe SOCODA est le premier réseau français de distributeurs indépendants pour les secteurs du bâtiment et de l'industrie, avec plus de 160 entreprises indépendantes et 650 points de vente.
www.socoda.com

### Le SYNAMAP publie son guide pratique "Vêtements de signalisation"

La commission "Vêtements de protection" du SYNAMAP a conçu un document destiné à vous aider dans le choix du vêtement de signalisation adapté à votre situation et à vos besoins. Il permet de comprendre rapidement les caractéristiques de ce vêtement de protection et de choisir le bon équipement. Pour le consulter, rendez-vous sur le site www.synamap.fr, rubrique Commissions Techniques.

## Infos

### E.P.I. Center ouvre son 59ème magasin de vente d'EPI

E.P.I. Center, 1er groupement français de distributeurs indépendants, a ouvert son 59ème magasin de vente d'EPI et de vêtements de travail et d'image à Vannes.

Ce nouvel espace, Actuel VET, à la fois agence commerciale et point de vente, propose une offre répondant aux attentes de l'artisanat comme de l'industrie : métiers de bouche, second oeuvre, TP, industries de tous secteurs d'activité, services de sécurité, etc.

Pour plus d'informations, contactez : lespreventistes@orange.fr
www.epi-center.fr

### AUDINNOV lance son nouveau site Internet

AUDINNOV, fabricant français d'échelles (avec plateformes de travail sécurisée, isolantes, à usage des services d'incendie et de secours), vient de mettre en ligne son nouveau site Internet : *www.audinnov.fr*

Plus ergonomique et très complet, il permet, entre autres, de télécharger les dernières mises à jour des fiches techniques de ses produits (demande récurrente des utilisateurs).

## ANSELL HEALTHCARE

### HyFlex® 11-619

Normes : EN 388:2121

Descriptif : Adapté à la manipulation des pièces les plus délicates avec un niveau exceptionnel de confort, d'ajustement et de sensibilité.

Applications : Applications légères, travaux de finition, industries cosmétique et plastique, montage final, tâches de réglage...

info@ansell.eu - www.ansell.eu

## AUDITECH Innovations

### EarPro Ai

Normes : EN 352-2

Descriptif : Protection de l'audition sur les bruits impulsionnels (dB(C)). Combiné à un EarPro, protège l'utilisateur sur des niveaux de son variable.

Applications : Industrie du métal, pour certains postes de mécanique et pour les personnels du TP / BTP.

info@ansell.eu - www.ansell.eu

## DELTA PLUS

### BB-COM

Normes : EN166 (1FT) - EN352-2 (SNR 21dB) - EN170 - EN172

Descriptif : 1ère lunette de protection équipée d'un capteur ostéophonique, certifiée. Transmission de la voix sans les bruits environnants - Connexion Bluetooth.

Applications : Industrie - BTP - Transports aériens et ferroviaires.

### Casque de sécurité GRANITE PEAK

Normes : EN397 - EN50365

Descriptif : Style montagne - Sans visière pour une vision verticale - Réglage facile par Système ROTOR® - Harnais haute qualité - Résistant aux project. de métaux en fusion.

Applications : BTP, espaces verts, industrie lourde, travaux en hauteur.

information@deltaplus.fr - www.deltaplus.eu

## DRÄGER SAFETY FRANCE sas

### DRÄGER ALCOTEST® 3000

Descriptif : La performance d'un véritable Alcotest® à la portée de tous. Pour votre sécurité, choisissez le véritable Alcotest® !

Applications : S'adresse aux entreprises souhaitant faire de la prévention ou dépister l'alcoolémie et au grand public.

marketing.france@draeger.com - www.draeger.com

## EDC Protection

### Gamme multirisques EPI Zone ATEX by DMD France

Normes : EN13034 - EN11611 - EN11612 - EN1149-5 - IEC 61482-2-CI

Descriptif : Gamme complète d'EPI : résistants aux acides, flamme retardant et permettant l'élimination de l'électricité statique.

Applications : EPI multirisques tout particulièrement destinés aux ATmosphères EXplosibles régies par la directive ATEX.

eric-keller@edc-protection.com - www.edc-protection.com

## EVONIK STOCKHAUSEN GmbH

### ECO'LINE NEOPOL®

Norme : AFNOR NFT 73-101

Descriptif : Pâte de lavage des mains. Sa concentration optimale en microcharge biodégradable assure un lavage à la fois doux et efficace.

Applications : Pour l'élimination des salissures mécaniques : graisses, graphite, poussières métalliques, lubrifiants.

### STOKO® UV30 COMPLETE

Normes : directives européennes relatives à la protection UV-A (minimum 1/3 UV-B)

Descriptif : Crème de protection pour éviter les lésions cutanées provoquées par le soleil. Indice de protection : UV-B 30 / UV-A 10. Doux pour la peau, résiste à l'eau.

Applications : Expositions aux UV-A et UV-B lors des travaux en plein air et aux UV-C (ex : électrosoudure, soudure à l'arc).

stoko-fr@evonik.com - www.stoko.com

## FRENEHARD & MICHAUX

### Garde-corps autoportants STABILIC®

Norme : NF E 85-015

Descriptif : Nouveaux plots béton, enveloppés d'une coque plastique antidérapante, haute résistance aux UV, système de verrouillage...

Applications : Compatibles avec toutes les configurations de toitures terrasses, avec ou sans acrotère (acier ou aluminium).

f.m@frenehard-michaux.com - www.frenehard-michaux.fr

## FROMENT

### S.A.F. - Sangles Anti-compression Fémorale

Descriptif : Paire de sangles permettant de conserver la circulation sanguine dans les jambes après une chute dans l'attente des secours.

Applications : Paire de sangles positionnable sur les sangles latérales de tout type de harnais. Facile et rapide d'utilisation.

info@froment.com - www.froment.com

## GAMESYSTEM

### Harnais Gilet GAMESYSTEM

Normes : EN 361

Descriptif : Le Harnais Gilet GAMESYSTEM permet un réglage facile, et sa couleur de haute visibilité renforce l'aspect sécurité.

Applications : Harnais et gilet indissociables. Possibilité de combiner le harnais avec un renfort sous-fessier et d'ajouter un déport d'attache dorsal.

games@gamesystem.com - www.gamesystem.com

## GROUPE JLF / JLF PRO

### Easy work-women perform (réf. 285)

Normes : EN ISO 20344 (antistatique) - EN12746 (absorption/désorption de l'humidité) - EN12801 (transpiration) - EN13520 (tenue a l'abrasion)

Descriptif : 1ère semelle 3/4 luttant contre les TMS : Amortit les chocs, évite le développement des odeurs et apporte un confort optimal.

Applications : Elle est destinée aux femmes recherchant confort et amorti dans les chaussures de sécurité.

f.lagarrigue@groupe-jlf.com - www.groupe-jlf.com

## GROUPE RG

### Lunette-masque de protection EGEE (Réf. 100123)

Normes : EN 166 - EN 170

Descriptif : Masque 4 aérations. Design moderne, épaisseur minimale, oculaire polycarbonate traité anti buée et filtrant les Uv (2-1.2).

Applications : Protection contre les risques mécaniques, protection générale, protection chimique.

gerard.maigret@groupe-rg.com - www.groupe-rg.com

### Gants d'usage général, tricoté et enduit (Réf. 398041)

Normes : EN420 - EN388 4544

Descriptif : Support tricoté sans couture en polyamide, fibre de verre et polyester, enduction nitrile noir (excellente préhension en milieux aqueux et huileux).

Applications : Industrie automobile, mécanique de précision, maintenance industrielle, manutention d'objets coupants...

marc.thouvenin@groupe-rg.com - www.groupe-rg.com

## HONEYWELL SAFETY PRODUCTS (SPERIAN)

### Lunettes de protection Gunmetal

Norme : EN 166

Descriptif : Les lunettes GUNMETAL protègent parfaitement les utilisateurs tout en leur offrant un look sportif et un design léger.

Applications : Utilisation dans divers environnements de travail et éclairages grâce aux différents oculaires disponibles.

### Spacel Comfort Light - 4505000

Normes : EN 14605:2005/ A1:2009 : Type 3 - EN 14605:2005/ A1:2009 : Type 4 - EN 1149-5:2008 : Antistatique

Descriptif : Combinaison à usage unique antistatique type 3 & 4 verte conçue dans une perspective de sécurité optimale et de confort.

Applications : Industries chimiques & pétrochimiques, Transport produits dangereux ; Maintenance, Agriculture, etc.

infofrance@sperian.com - www.sperian.com

## INFIELD SAFETY

### Lunettes de protection WINDOR

Normes : EN 166 - EN 170 - EN 172

Descriptif : Branches avec patte de répartition de pression : pas de point douloureux derrière les oreilles, ou sur le nez. Ultra légères et confortables.

Applications : Tous secteurs d'activité où une protection oculaire contre projections et/ou UV est nécessaire. Travaux extérieurs.

infield@hrnet.fr - www.infield-safety.fr

## KEE SAFETY SAS

### KeeGuard® Topfix garde-corps pour toitures métalliques

Norme : NF EN ISO 14122-3

Descriptif : Spécialement conçu pour des toitures métalliques, le garde-corps KeeGuard® Topfix ne nécessite aucune fabrication sur mesure.

Applications : Ce système modulaire est livré pre-assemblé pour une installation rapide. Disponible en acier ou en aluminium.

jmaatsch@keesafety.com - www.keesafety.com/fr

## LABORATOIRES ESCULAPE

### Trousses de secours "Métiers"

Norme : Obligatoire sur tous les lieux de travail !

Descriptif : Nouvelles trousses de secours orientés "métiers" spécifiquement adaptés aux risques de certains professionnels. Disponibles en version souple ou rigide.

Applications : 3 versions disponibles : Plombiers/Chauffagistes, Métalliers/Serruriers/Soudeurs et Menuisiers/Charpentiers.

maxence.roquette@esculape.fr - www.esculape.fr

## LEMAITRE SECURITE

### APOLON & ARON S3Ci

Norme : EN ISO 20345-2007

Descriptif : Cuir pleine fleur hydrofuge. Insert anti-perforation : modèles entièrement non métalliques, légers, souples, non conducteurs de chaleur et de froid.

Applications : Modèles polyvalents pour le bâtiment, l'industrie, la maintenance. Entrepôts, logistique, transport. Services, etc

contact@lemaitre-securite.com - www.lemaitre-securite.com

## MSA GALLET

### Demi-masque réutilisable Advantage 400

Normes : EN140 - EN 13463-1 (ATEX)

Descriptif : Très simple d'utilisation, robuste, confort extrême grâce à sa pièce faciale en silicone "haute qualité", mémoire des réglages, maintenance aisée.

Applications : Environnements chauds ou extrêmement froids, sites pétrochimiques, maintenance & nettoyage industriel, etc.

### Kit forestier V-Gard 500

Normes : EN397 - EN352 - EN1731

Descriptif : Contient 1 casque V-Gard 500 en ABS, 1 paire de coquilles antibruit left/RIGHT, 1 visière grillagée métallique et 1 protège-nuque.

Applications : Bûcheronnage, travaux paysagers, débroussaillage

protection@msa-gallet.fr - www.msa-gallet.fr

### Valise de maintenance Casques pompiers

Descriptif : Pratique et exhaustive, elle regroupe l'ensemble des outils, accessoires et documentation nécessaires à l'entretien et la maintenance des casques de type F1 et F2.

Applications : Une nouveauté spécifiquement développée pour les ateliers de maintenance des casques pompiers.

yen-phuong.guilbert@msa-gallet.fr - www.msa-gallet.fr

## RESPIREX FRANCE

### KOOL VEST®

Normes : Classement NFPA : santé 0, inflammabilité 1, réactivité 0 / Classement HMIS : santé 1, inflammabilité 1, réactivité 0

Descriptif : Tissu interne thinsulate®, externe PROBAN ignifuge, 4 poches avec blocs KoolPacks. Sangles pour l'ajuster. Renfort aux épaules.

Applications : Assure un rafraichissement confortable dans les situations d'élévation de température corporelle.

### SC1 Bleu Laminé®

Normes : EN14605:2005 - EN1073/2

Descriptif : Protection complète grâce aux gants et chaussons soudés. Joint néoprène assurant l'étanchéité autour du masque, grande ouverture.

Applications : Tenue de type 3 pour les risques nucléaires et chimiques, avec temps d'habillage très court et résistance mécanique.

mjanvier@respirex.fr - www.respirex-france.fr

## ROSTAING

### Gant TDM TOP5

Normes : EN 420 2003
EN 388 2003 (4-5-4-3)
ISO 13997 (niveau obtenu pour la résistance à la coupure : 5).

Descriptif : Gant tricoté en fibres composites très résistantes. Renfort en croûte de bovin sur la paume. Résistances mécaniques optimales et excellent grip en milieu gras.

Applications : Manutention d'objets coupants, gras. Emboutissqge. Verrerie. Sidérurgie.

### Manchette TDM CUFF35PO

Normes : Niveaux indicatifs à la coupure : EN388=5 - ISO13997=5

Descriptif : Manchette tricotée en fibres composites très résistantes. Le passage du pouce permet le maintien de la manchette. Complément idéal au gant TDM TOP5.

Applications : Manutention d'objets coupants. Emboutissage. Verrerie. Sidérurgie.

contact@rostaing.fr - www.rostaing.com

## SIOEN

### Parka Brookfield (réf. 9403)

Normes : EN 531 - EN 14 116 - EN 1149 - EN 13 034 - EN 343 (3/3)

Descriptif : Parka étanche ignifugée et antistatique. Tissu avec couche supérieure déperlante, doublure fixe en coton ignifugé, longueur dorsale 85 cm.

Applications : Parfaitement adapté pour évoluer en zone ATEX. Possible d'ajouter des doublures amovibles : blouson Gloverdown (réf 1873).

### Gilet Haute Visibilité EN 471 classe 2 (réf. 9044 Rouge)

Norme : EN 471

Descriptif : Gilet de signalisation classe 2 couleur rouge, fermeture devant par velcro, longueur dorsale 70 cm, différentes tailles.

Applications : Partout où le port du gilet de signalisation est obligatoire et pour se démarquer par la couleur rouge (conforme à la norme EN471).

### Parka Hellfield 409A

Normes : EN 471 et EN 343 (3/3)

Descriptif : Concept 4 en 1 : veste de pluie, blouson à port indépendant et gilet sans manche. Bande microprisme GP 340 blanc = complément de longévité.

Applications : Tous les secteurs d'activité qui nécessitent une intervention sur le domaine public, parfois dans des conditions climatiques extrêmes.

www.sioenapparel.com

## SONORCO

### BADEN IMAGE HV2

Norme : EN 471 : 2003

Descriptif : Nouveau concept de combinaison, disponible sur stock avec poche cuisse à soufflets. Rouge fluo/gris.

Applications : Collectivités.

projet@sonorco.fr - www.sonorco.fr

## T2S

### Gilet VISIOKID®

Norme : EN 1150

Descriptif : Gilet enfant. Maille 100% polyester fluorescente (jaune, orange, rose ou verte). Tailles : 3XS, 2XS, XS. Bandes rétroréfléchissantes microbilles RETHIOTEX®.

Applications : Haute visibilité (usage non professionnel). Ce gilet est destiné aux enfants (loisirs et/ou trajets domicile-école par exemple).

info@t2s.fr - www.t2s.fr

## TUROVER PROTECTION (Groupe SPASCIANI)

### KIT DUO avec galettes A2P3R

Normes : EN140 :1998 - 89/686/CEE (EPI) - EN 14387 :2004

Descriptif : Composé d'un demi-masque et de deux galettes 2050 A2P3R. Brochetable, prêt à l'emploi et simplification des stocks caractérisent ce nouveaux produit.

Applications : Utilisation dans le secteur agricole (traitements phytosanitaires) ou pour des applications de peinture.

info.turoverprotection@spasciani.fr - www.spasciani.com

## Etat des lieux sur les pratiques de prévention du risque chimique

L'INRS a participé à l'organisation d'une campagne européenne, initiée par le Comité des hauts responsables de l'inspection du travail (CHRIT). Menée fin 2010 dans les secteurs de la réparation automobile et du nettoyage, elle s'intéressait à la prise en compte des risques d'exposition professionnelles aux agents chimiques dangereux.

Les résultats sont contrastés. En effet, qu'il s'agisse des 2 880 établissements de réparation de véhicules, ou des 1 049 établissements de nettoyage et de propreté contrôlés, le respect des obligations en matière de prévention du risque chimique n'est que partiel. Par exemple, lorsque le document unique a été établi, seulement un peu plus de la moitié prend en compte le risque chimique.
Malgré ces constatations, on note cependant qu'une majorité des entreprises visitées met des moyens de protection (collective et individuelle) adaptés à disposition des salariés.
Source INRS

## Réduire le risque routier : l'action de la Cnam

Pour réduire le risque routier professionnel, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels propose aux entreprises de moins de 50 salariés une aide à la sécurité pour l'achat ou la location longue durée d'un utilitaire neuf.

Les accidents de la route qui surviennent en mission et en trajet (domicile-lieu de travail) représentent la 1ère cause d'accidents mortels du travail en France, avec 398 décès en 2009. Souvent sous-estimé, le risque routier professionnel est un risque majeur qui concerne, tous les jours, de nombreux professionnels. L'Assurance Maladie - Risques Professionnels propose donc aux entreprises de moins de 50 salariés, une aide à la sécurité de 3 000 euros pour l'achat ou la location d'un utilitaire neuf avec les équipements de sécurité requis. Les entreprises ont jusqu'au 31 mai 2012 pour réserver cette aide à la sécurité auprès de leur Caisse régionale (Carssat/Cram).
Source Assurance Maladie - www.ameli.fr

## Le SNAS informe pour promouvoir l'utilisation des abrasifs en toute sécurité

Le SNAS, Syndicat National des Abrasifs et Super Abrasifs, met en place une campagne d'information visant à promouvoir l'utilisation des abrasifs, en toute sécurité, auprès des utilisateurs, des acheteurs professionnels et du grand public :

- Le 23 juin : une journée de présentation du centre de formation de l'ENIM (l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz), école associée avec le SNAS pour créer des formations au cours desquelles les utilisateurs apprennent les règles de sécurité nécessaires à l'utilisation de produits abrasifs agglomérés et appliqués en milieu industriels.
- Du 7 au 12 novembre : Le SNAS sera présent au salon Bâtimat (Hall 5) où les professionnels seront au rendez-vous avec le public pour aborder les thèmes de la sécurité et de la contrefaçon.
- Novembre 2011 sera surtout la publication par la commission européenne de la norme révisée des abrasifs "diamants".

Contact : Fabienne Ripon - fabienne@prformance.com

## Infos

### L'OPPBTP lance une licence professionnelle santé sécurité pour le bâtiment

L'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) et l'IHIE-SSET-Cnam (Institut d'hygiène industrielle et de l'environnement-Sécurité sanitaire environnement travail de la Cnam) ont lancé conjointement la licence professionnelle santé sécurité BTP. Celle-ci est destinée à former des professionnels en matière d'évaluation et de management des risques pour la santé et la sécurité de l'homme dans le secteur du BTP.

### Compte AT/MP : un nouveau service en ligne pour gérer les risques professionnels

Le compte AT/MP est un nouveau service pour toutes les entreprises des secteurs de l'industrie, du commerce et des services, cotisantes au régime général. Il leur permet de :
• consulter leurs taux de cotisation notifiés avec tout le détail de leur calcul
• de faire le point, en temps réel, sur les sinistres récemment reconnus impactant leurs futurs taux
• disposer des barèmes des coûts moyens de leur secteur d'activité.
Ce nouvel outil garantit une gestion en ligne parfaitement sécurisée et simple qui fait gagner du temps aux entreprises, pour leur permettre d'agir plus efficacement dans la prévention.
Le compte AT/MP est accessible depuis *net-entreprises.fr*, le site officiel des déclarations sociales.

Editeur de Référence :
SYNAMAP
Défense 1 - 39/41 rue Louis Blanc
92038 Paris La Défense cedex
Tél. : 01 47 17 64 36 / Fax : 01 47 17 64 97
Email : infos@synamap.fr / Web : www.synamap.fr

Directeur de la publication :
Bernard Cuny

Réalisation :
Communication SYNAMAP

Les articles de ce journal peuvent être reproduits, à condition de citer la source et d'en informer le SYNAMAP.